

Le Comité Chômage de Montréal (CCM)

Le Comité Chômage de Montréal est une organisation de défense des droits des travailleurs et des travailleuses en chômage.

Mis sur pied en 1978, dans le sud-ouest de Montréal, le CCM est devenu au fil des ans, non seulement un organisme autonome développant ses propres activités, reposant sur ses membres, avec un conseil d'administration, une équipe de travail, des locaux, mais aussi une organisation qui mène une activité variée sur l'ensemble du territoire montréalais.

Ainsi, au cours de ces plus de trente années d'histoire, le Comité est passé d'une réalité « sud-ouest de Montréal » à une pratique de défense des droits des sans-emploi sur l'ensemble de l'île de Montréal, et au-delà. C'est ainsi que le Comité Chômage sud-ouest de Montréal est devenu en 2001 le Comité Chômage de Montréal, afin de mieux refléter son travail et son rayonnement. Ces changements ont abouti, en 2003, à l'achat de nouveaux locaux au centre-ville de Montréal, nous conférant ainsi un peu plus de stabilité et d'autonomie.

Notre travail est multiple. D'abord, le Comité offre des services d'information et de conseils par le biais d'un service téléphonique facilement accessible. Il assume aussi un important et sérieux travail de représentation devant la Commission d'assurance-emploi (Centre de ressources humaines Canada ou CRHC) pour défendre les gens qui ont été spoliés de leurs droits. Chaque année, plusieurs milliers de personnes font appel à nous pour obtenir de l'information, pour faire une demande de révision administrative d'une décision ou encore pour défendre leur dossier devant le Conseil arbitral et le Juge-arbitre.

Ce travail juridique nous a permis d'acquérir un savoir que nous mettons au service des travailleurs et des travailleuses, par exemple en publiant une documentation vulgarisée relative à la loi.

Nous organisons aussi à l'intention des collectivités (organismes communautaires, syndicats, groupes d'aide aux immigrants, etc.) des sessions de formation sur la Loi, de façon à familiariser les uns et les autres aux différents aspects de celle-ci.

Ce travail d'assistance juridique serait incomplet si nous ne nous efforcions pas de changer la loi. Cette action politique repose sur une mobilisation de l'opinion publique et vise à apporter des modifications importantes à la loi de l'assurance-emploi afin que cette protection sociale recouvre sa véritable vocation : un filet de sécurité économique pour tous les travailleurs qui peuvent se retrouver, à un moment ou un autre, en situation de chômage. Pour mener cette bataille, nous avons formé avec d'autres groupes de chômeurs du Québec, le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC).

L'ensemble de l'activité du Comité Chômage de Montréal repose sur des ressources financières fort limitées (une seule subvention en provenance du Secrétariat à l'action communautaire autonome – SACAIS). Cela est en partie pallié par la volonté et l'implication de nombreuses personnes au sein du Comité. Nous subsistons aussi grâce aux dons que nous procurent des syndicats, des communautés religieuses et la population en général. En d'autres mots, nous faisons beaucoup avec peu.

Le Comité Chômage de Montréal est une force organisée des travailleurs, en chômage ou non, qui demeure fidèle à ses premiers engagements : l'espoir d'un monde au service des hommes et des femmes. C'est ce qui s'appelle avoir un point de vue sur la société et une tête dure!